

Romanisches Seminar der Universität Zürich

Dr. H. Carles

Critères d'édition

Ad fontes

Table des matières

1. Graphies	3
1a. Formes des lettres	3
1b. Jambages	3
1c. Chiffres	5
2. Signes diacritiques	6
2a. Points sur <i> et <j>	6
2b. Accentuation	6
2c. Cédille.....	7
3. Abréviations et lettres suscrites.....	7
3a. Abréviations par signe conventionnel.....	7
3b. Abréviations par lettre suscite	9
3c. Abréviations finales par suspension	10
3d. Abréviations par contraction.....	10
4. Séparation de mots	11
5. Majuscules: reconnaissance et édition.....	12
6. Fautes, exponents et lacunes	15
7. Ponctuation	16
8. Changement de ligne, mise en page et segmentation de contenu ...	20

1. Graphies

1a. Formes des lettres

Lors de toute phase d'édition s'opère une transposition de lettres manuscrites en caractères d'imprimerie. Or, dans une charte, chaque lettre manuscrite peut faire l'objet de plusieurs ductus différents. L'édition ne tiendra pas compte de ce phénomène de variation calligraphique. Par exemple, s et s long sont rendus dans l'édition par le même caractère.

- Cas des lettres homographes

Il arrive, bien que rarement, que deux lettres combinées aient un ductus identique. Par exemple <tt> ou <cc> alors que l'on attendrait un digraphe reconnaissable <ct>. De même, <c> et <t> sont parfois indistincts devant <i>. On dit alors que les lettres sont homographes. La reconnaissance du mot concerné permettra d'éditer le mot en désambiguïsant la graphie du manuscrit. Une note indiquera l'homographie dans le manuscrit.

AdF:

Dans le cadre des exercices de transcription, on ne fera pas de note.

1b. Jambages

<i ~ j ~ ï>

Dans les manuscrits, <i> et <j> sont la plupart du temps paléographiquement indistincts. Les deux graphèmes ne sont pas phonologisés distinctement avant le XVI^e siècle. La tradition éditoriale

est d'éditer <i> et <j> selon l'usage moderne, en tenant compte de la valeur phonologique supposée du graphème dans le mot concerné.

On éditera donc:

- <j> ce qui a une réalisation orale /Z/, par exemple dans *ja, jusque*;
- <i> une voyelle /i/ (orale ou nasalisée) ou une semi-voyelle /³/₄/, par exemple dans *chapitre, fin, abbaie, doien, seiel, seiaus* "sceau", *veritei* plus généralement, on éditera au moyen du graphème vocalique <i> tout jambage qui ne se réalise pas par un phonème consonantique ;
- <ï> une voyelle /i/ en position d'hiatus. À chaque fois où il y a possibilité de diérèse, le tréma s'impose. Par exemple *oï* (p. passé), forme conjuguée du verbe *oïr*, de même que *joïent*, forme conjuguée du verbe *joïr*, ou encore dans les cas suivants : *citeïn(s)* "citoyen", *citaine, deïn* "doyen", *Loïs* "Louis", *païs, obeïroit* "obéirait".

Cela présente l'avantage de faciliter la lecture du texte et permet en outre de lever l'ambiguïté dans certains cas.

NB: si dans les textes français ou occitans on rencontre le graphème <y> (surmonté ou non d'un point) qui a valeur de /i/ il est impératif de le conserver tel quel. S'il marque une diérèse, il prendra, lui-aussi, un tréma (par ex. *doÿns* "doyen"), comme toute autre voyelle en position d'hiatus (par ex. *monoë* "monnaie").

<u ~ v ~ ü>

De même que pour <i> et <j>, la tradition éditoriale est d'éditer <u> et <v> selon l'usage moderne, en tenant compte de la valeur phonologique du graphème dans le mot concerné.

On éditera donc:

- <v> ce qui a une réalisation orale /v/, par exemple dans *chevalier, devant, verront* ;
- <u> une voyelle /u/ (orale ou nasalisée) ou une semi-voyelle /w/, par exemple dans *charrue, un(e), cuens* ; plus généralement, on

éditera au moyen du graphème vocalique <u> tout jambage qui ne se réalise pas par un phonème consonantique (par ex. <u> dans les digraphes vocaliques comme <ou> pour /u/ dans *labour*, <au> pour /o/ dans *cause* ou <eu> pour /ø/ dans *feu* ;

– <ü> une voyelle /u/ en position d'hiatus. Par exemple *j'ai eü* et les autres formes du participe *heü, haü*, ou encore *j'ai receü, reconneü*, et toutes les formes verbales du participe passé se terminant en <eu>.

<uv ~ vu ~ uu> et <w>

Comme précédemment, on tranchera pour <uv>, <vu> et, éventuellement, <uu> sur la base de la valeur phonétique du mot concerné (par ex. *couvent, vuel, auquuns*). Le graphème <w> est pour la plupart différencié d'une suite <uu> ; mais il peut être homographe et il convient alors de transcrire selon la valeur grapho-phonétique supposée *warrunt* et *Willaume* et non pas *uarrunt* et *Uillaume*.

1c. Chiffres

En général on reproduit les ordinaux et cardinaux tels qu'ils sont exprimés dans le manuscrit, qu'il s'agisse de lettres ou de chiffres.

Toutefois, il est d'usage de transcrire les chiffres romains en petites capitales entre points, même s'ils sont en minuscule dans le manuscrit et que l'usage du point est variant. Par exemple <.M. et .CC. et trente et oct ans>.

2. Signes diacritiques

2a. Points sur <i> et <j>

On rétablit les points au dessus de <i> et <j> même si son usage par le scribe est fluctuant ou inexistant.

2b. Accentuation

On utilise l'accent aigu sur tout /e/ accentué en position finale de mot (finale absolue ou devant <s>) ; cette accentuation est utile pour déambiguïser les formes en /e/ en position finale de celles en /«/.

Par exemple, on éditera <elevé> la forme verbale qui se réalise phonétiquement [elO've] pour le distinguer de <eleve> qui se réalise quant à lui [e'lEv«].

Autre exemple, <fié> ['fɣe] pour le distinguer de <fie> ['fi«], forme conjuguée du verbe *fier* à la 3^e personne du singulier du présent de l'indicatif.

L'accent n'intervient pas, en revanche, devant <z> final ou dans le cas de <ee> final (donc *aprez, blez, fiancee* mais *après, blés, fiancé*). Par ailleurs, l'accent permet de distinguer des homophones et il porte alors sur les mots avec la charge sémantique majeure (donc *prés* < PRATUM mais *pres* "près de, à côté de" < PRESSUS, ou *dés* "dès" mais *des* [article]).

Par le même souci de clarté on distinguera :

a forme verbale de *à* préposition

la article de *là* adverbe

ou conjonction de *où* adverbe.

2c. Cédille

Toute cédille présente dans le manuscrit doit être reproduite. Celle-ci doit toutefois être introduite sous <c> suivant l'usage moderne c'est-à-dire quand <c> à la valeur de /s/. Par exemple dans <façons savoir à toz>.

DocLing:

<ç> doit être placé dans une balise <abr>.

3. Abréviations et lettres suscrites

Les scripteurs des documents médiévaux ont eu, suivant la nature du texte copié, plus ou moins recours aux abréviations. Nous verrons tour à tour les différents types d'abréviations rencontrés, comment les résoudre et enfin la façon dont il convient d'éditer leur développement. D'une manière générale on retiendra que toute abréviation qui ne pourra être lue devra être reproduite telle quelle dans l'édition.

3a. Abréviations par signe conventionnel

Ce type d'abréviation consiste à remplacer un mot ou une partie de mot par un signe conventionnel (par exemple le tilde ou l'éperluette). On entend par 'signe conventionnel' un signe n'appartenant pas à l'alphabet latin utilisé d'un commun accord (= par convention) par les scribes pour abrégé un mot ou une partie de mot. La tradition veut que l'on développe l'abréviation et que ce développement apparaisse en caractères italiques dans l'édition.

• Le **tilde** est par exemple un signe conventionnel très usité ayant la forme d'un trait horizontal, recourbé ou non à ses extrémités et qui est placé au dessus d'un mot pour indiquer son abréviation.

→ On l'appelle aussi 'signe de nasalité', parce que suscrit à une voyelle, il signale qu'il faut restituer <m> ou <n> (par exemple <so> lire <son>, <maĩ)tena)t> lire <maintenant>). Si une nasale suit déjà la voyelle, le tilde indique alors qu'il faut restituer une geminée graphique (par exemple <co)me> lire <comme>).

→ Si le tilde est suscrit à une consonne, il faut restituer <m> ou <n> ainsi qu'une voyelle (à déduire en fonction de la reconnaissance du mot en question). Par exemple <n> à lire <non>, <seurem)t> à lire <seürement>.

→ On rencontre aussi très fréquemment <q> surmonté du tilde qui permet d'abrégier la conjonction de subordination *que* (<q> lire <que>) ou encore <p> avec tilde pour abrégier la syllabe <pre> (par exemple <p)mier> à lire <premier>).

• L'**éperluette** est un signe conventionnel qui consiste en une ligature des lettres <e> et <t> (= &). Cette abréviation pour la conjonction de coordination *et* est très fréquente. Elle porte aussi le nom de 'et commercial'.

• Il existe un signe conventionnel dont le tracé ressemble à celui du chiffre neuf avec une boucle plus ou moins fermée. Celui-ci, placé le plus souvent en début de mot doit être résolu en <con>, <com> voire parfois <cun>, <cum>, <coum>, <coun> (pour trancher, se reporter à l'usage du texte). Par exemple, <9me> à lire <comme> ou <9tre> à lire <contre>.

• Ce signe ne doit pas être confondu avec un autre signe conventionnel dont le ductus est proche et qui permet d'abrégier <us>. Il se distingue du signe précédent par sa taille plus réduite et sa position généralement au dessus de la ligne, voire en exposant (et non

au niveau de la ligne). Par exemple <pl⁹> à lire <plus> ou <i⁹> à lire <jus>.

- Il existe un signe conventionnel, placé en exposant, dont le tracé ressemble tantôt au chiffre sept tantôt à un petit éclair. Il remplace <er> ou <re> (parfois aussi plus rarement <ier>, <ir>, <ar> ou <r>). Par exemple <t⁷re> à lire <terre> ou <v⁷ite> à lire <verite>.

- On relève également un certain nombre d'abréviations par signe conventionnel formées à partir du ductus de la lettre <p> qui, conformément au système abrégatif du latin, permet d'abrégier tantôt les syllabes <per>, <pro> et <por>.

NB: Notons le cas particulier du graphème <x> qui, en position finale, peut servir à abrégier <us>. Par exemple <dex> à lire <deus> ou <chevax> à lire <chevaus>. En revanche dans <beaux> ou <chevaux> le graphème <x> a la même valeur phonique que <z>, à savoir l'affriquée sourde /ts/ et doit par conséquent être maintenu en l'état. L'usage veut que l'on restitue <x> en position finale en <us> en italiques si l'on ne rencontre que le premier cas de figure (= seulement des <x> abrégatifs). En revanche, si les deux emplois coexistent dans un même texte, on respectera systématiquement la graphie du manuscrit.

3b. Abréviations par lettre suscrite

Ce type d'abréviation consiste à placer une lettre en petit caractère (en général une voyelle) au dessus de la syllabe abrégée d'un mot afin de signaler la suppression d'une ou plusieurs lettres. Lorsque la voyelle est suscrite à la lettre <q>, il faut rétablir (en plus de la lettre suscrite) un <u> tandis qu'après une autre consonne il faut rétablir un <r>. La tradition veut que l'on l'écrive en italique la lettre rétablie et non la lettre

suscite dans la mesure où elle n'est pas vraiment restituée car elle est déjà présente dans le manuscrit.

Par exemple <pⁱ> à lire <pri>; <p^a> à lire <pra> (notons que le <a> suscrit a le plus souvent un ductus qui ressemble à deux <c> accolés, par exemple <br^{cc}nche> à lire <branche>); <p^u> à lire <pru>; <q^a> à lire <qua>, <qⁱ> à lire <qui>, <q^o> à lire <quo>.

3c. Abréviations finales par suspension

Ce type d'abréviation consiste à abrégé un mot en interrompant l'écriture avant la fin (par exemple <che.> à lire <cheval/> ou <fran.> à lire <françois>). La partie finale restituée est éditée en italiques.

NB: Les monnaies, poids et mesures font fréquemment l'objet d'une abréviation finale par suspension (par exemple <d.> pour <denier(s)> ou <s.> pour <sol>) ou par contraction (par exemple <lb> pour <libra>). L'usage veut que l'on ne développe pas ces abréviations définies.

3d. Abréviations par contraction

Ce type d'abréviation consiste à retrancher des lettres dans un mot. Restent la première et la dernière lettre de ce mot avec quelquefois des lettres intermédiaires (par exemple <mlt> à lire <moult>). Ce type d'abréviation peut se faire avec ou sans signe conventionnel (par exemple le tilde). Par exemple <n)re> à lire <notre> /<nostre>, <st> à lire <sont> ou encore <p)ns> à lire <presens>.

Étant donné que l'on ne peut pas s'en remettre à une orthographe établie (l'ancien français connaît une grande variation diatopique et le processus de standardisation du français n'a pas encore commencé), le

développement des abréviations par contraction et finales par suspension est parfois délicat. Par exemple <mlt> avec ou sans tilde, peut se développer en <molt>, <moult>, <mult> ou encore <mout>. Pour le déterminer, il faut identifier au préalable comment est traité graphiquement u latin suivi de /l/ devant consonne (< MULTUS) dans le texte à éditer.

AdF:

Dans le cadre des exercices de transcription, on développera les abréviations sans avoir recours aux caractères italiques.

4. Séparation de mots

Dans l'édition, il est impératif de séparer les mots suivant l'usage moderne. L'apostrophe (ou suivant les cas, le tiret) indique toujours que le mot était écrit en continu dans le texte médiéval et que l'usage moderne impose de les séparer. Par exemple <jusk'à>, <chesc'an>, ou encore <por-ce> et <c'on-dit>.

À l'inverse, on rapprochera les mots quand l'usage moderne l'impose et on introduira l'*underscore* pour signaler cette intervention de l'éditeur.

Par exemple <les homes *et* les fames / d'Aüst, **la**_quele vile est de l'église de Saint **E**stiene> si ms. <la quele> ou encore <l'a_mosne> si ms. <a mosme> et <l'es_glise> si ms. <les glise>.

NB: Cas particulier des formules juridiques:

Les textes documentaires regorgent de formules du type: *ledit, ladite, lesdits, audit, dudit, susdit* etc... On ne les scindera pas en deux.

NB: Cette règle n'est pas valable pour *devant dite, ci avant dit* etc. Toutefois on éditera en un mot *devandit*, en raison de l'amuïssement de <t>.

NB: Cas de redoublement consonantique à l'initiale (*raddoppiamento fonosintattico*):

Cette particularité doit être conservée et éditée de la manière suivante: par exemple <asses parenz> à éditer <à-sses parenz>.

AdF:

Dans le cadre des exercices de transcription, on rapprochera les mots sans *underscore*.

DocLing:

On conservera *asavoir* s'il est ainsi soudé dans le texte. S'il apparaît en deux mots dans le manuscrit, on prendra soin d'introduire \$ entre les deux pour leur permettre de former un bloc et donc de faciliter la lemmatisation : *à\$savoir*.

De la même manière seront traités les segments suivants, si tel est le cas : *d'or\$en\$avant*, *or\$an\$droit*, *çai\$en\$arriers*, *à\$venir* (avec le sens de « futur »), etc.

Ex. : si *d'or enavant* dans l'original à *d'or\$enavant* dans Tustep et *d'or enavant* dans l'édition

si *or an droit* dans l'original à *or\$an\$droit* dans Tustep et *or an droit* dans l'édition.

5. Majuscules: reconnaissance et édition

Au Moyen-Âge, l'usage des majuscules est fréquent mais il n'est pas encore réglé. Pour cette raison ainsi que pour faciliter la lecture des textes, on se conformera dans l'édition à l'usage moderne.

Toutefois, pour ne pas perdre les caractéristiques formelles du manuscrit susceptibles d'être signifiantes au plan linguistique, on reproduira les majuscules originales en caractères gras (que celles-ci

soient ou non conservées comme majuscules dans l'édition). Par exemple, si le ms. se présente ainsi <Nos Pieres li Deiens et Toz li Chapitles de Mez> on éditera <**N**os **P**ieres li **d**eiens et **t**oz li **c**hapitles de **M**ez>.

Cela suppose naturellement d'établir au préalable quelles sont les majuscules objectivement présentes dans le manuscrit. Si leur identification repose dans un premier temps sur trois critères, à savoir (1) la taille, (2) le ductus et (3) l'ornementation, la majuscule supposée doit absolument pouvoir être comparée avec la minuscule correspondante en position initiale dans le même texte. Si un scribe ne connaît que des formes de <r> initial, toujours en ductus de majuscule, il faudra se résigner à considérer cette lettre comme une minuscule et celle-ci ne sera pas éditée en gras.

Pour rappel, mentionnons quelques règles générales relatives à l'usage des majuscules en français moderne:

→ On met une majuscule:

- (1) au début de chaque paragraphe,
- (2) après un point final de la phrase,
- (3) à l'initiale des noms propres de lieu (toponymes) et de personnes (anthroponymes), que ceux-ci soient réels ou imaginaires,
- (4) à l'initiale des noms communs employés absolument pour renvoyer à une personne, une divinité, un personnage allégorique (par exemple, <Justice>) et
- (5) des surnoms.

NB: Dans les noms de lieux à article défini intégré (par exemple, <les Bruyères>), il est d'usage que l'article ne porte pas de majuscule. Pour les noms de lieu composés d'éléments de divers nature on se conformera à l'édition suivante: <Saint Nicolas du Pré de Verdun>.

→ On ne met pas de majuscule:

(1) aux titres et aux fonctions (dont l'énumération est courante dans les chartes: par exemple ms <Nos Pieres li Deiens> à éditer <Nos Pieres li **d**eiens>),

(2) aux noms de mois et de jours.

Nous énumérerons enfin quelques cas de figures spécifiquement liés aux chartes médiévales françaises:

- <Maison> nom de lieu abrégé pour <Maison-Dieu> s'édite avec majuscule;
- <Temple> pour désigner l'ordre des Templiers s'édite avec majuscule (par exemple <chevalerie du Temple>);
- Lorsqu'il s'agit de la Vierge Marie, on éditera <nostre Dame>, de même pour <feste nostre Dame> vs lorsqu'il s'agit de l'Église dédiée à la Vierge, on éditera <Nostre Dame> (car il s'agit d'un nom de lieu);
- Lorsqu'il s'agit de Dieu : <nostre Seigneur>, <Deu>;
- Lorsqu'il est suivi d'un déterminant, on éditera <circoncision> avec minuscule (par exemple <le jour de la circoncision nostre Seigneur>) vs lorsqu'il n'est pas complété (c'est-à-dire pris absolument), on l'éditera avec majuscule (par exemple <le jour de la Circoncision>);
- Même traitement pour <nativitei> et <ascension>;
- <la florie Paske> (= le dimanche des Rameaux);
- <Outremer>;
 - <feste saint Martin> vs <la Saint Martin> quand il s'agit de la fête du saint;
 - <feste tous sains> (= la fête de tous les saints) vs <la Tous Sains>.

AdF:

Dans le cadre des exercices de transcription, on renoncera à l'encodage des majuscules médiévales et on éditera le texte d'après l'usage des majuscules du français moderne.

6. Fautes, exponctuations et lacunes

Il est très important de veiller à respecter scrupuleusement la graphie employée dans un texte. Cependant, quand il y a manifestement une **faute**, on la corrige. Encore faut-il s'entendre sur le sens du terme 'faute'. Il ne faut pas corriger, par exemple, ce que l'on appelle communément une 'faute de déclinaison' dans les textes d'ancien français ou d'ancien occitan. Si l'on observe un cas régime là l'on attend un cas sujet, cela témoigne de la désintégration du système casuel, désintégration palpable dès la mise à l'écrit de cette langue vernaculaire. Étant donné qu'il s'agit d'un fait de langue, il convient de ne pas intervenir au moment où l'on édite le texte.

En revanche, lorsqu'une lettre est visiblement incorrecte et perturbe la compréhension du mot voire de la phrase, l'éditeur doit intervenir et redresser la faute dans le texte. Chaque émendation (= correction de l'éditeur) doit faire l'objet d'une note dans l'apparat critique, note qui rendra compte de la leçon d'origine (donc fautive) et qui expliquera de façon concise le mécanisme de la faute.

Certaines 'fautes' contenues dans les manuscrits ont été identifiées au moment même de la rédaction des documents. Même si le grattage du parchemin était une solution utilisée dans un pareil cas de figure, on rencontre aussi très fréquemment le phénomène de l'**exponctuation**. on appelle 'exponctuation', une convention médiévale qui consiste en l'annulation d'une lettre voire d'un mot écrit en plaçant un point en dessous du passage concerné. C'est le plus souvent le scribe qui se corrige lui-même. La lettre ou le mot exponctué n'apparaîtra pas dans l'édition mais on rédigera une note dans l'apparat critique pour signaler le phénomène.

On parle enfin de '**lacune**' quand dans un manuscrit, une lettre ou un mot manquent. La restitution (si elle est possible) devra être indiquée entre crochets carrés. Si la restitution de la lacune est impossible on suivra la règle suivante:

- En cas de lacune d'une ou plusieurs lettres dans un mot, on placera en ce lieu le nombre de points correspondant au nombre présumé de lettres manquantes. Par exemple <p..t>.
- Si un mot ou un passage entier manque on mettra entre crochets des points de suspension : [...].

AdF:

Dans le cadre des exercices de transcription, on redressera la faute, tiendra compte de l'exponctuation et restituera la lacune sans commentaire puisqu'il n'y a pas d'apparat critique. Toutefois on pourra vérifier en activant le programme conseils si l'on a correctement identifié le mécanisme de la faute.

DocLing:

Les rétablissements de lacune sont à introduire dans une balise <rest></rest>. Les <wn> compris dans cette balise <rest> devront être exclus des interrogations.

Les raisons de la lacunes seront explicitées par une note. Par exemple, <nos avons [donné] en aumosne> donnera lieu à la note : Mss : Parchemin troué.

7. Ponctuation

Les chartes médiévales françaises contiennent un grand nombre de signes de ponctuation dont l'élément majeur est le point. L'usage de ces signes ne connaît pas de règles fixes et ne cesse d'évoluer tout au long du Moyen-Âge. La ponctuation de ces documents mérite d'être

étudiée comme un système tout en tenant compte des habitudes propres à chaque copiste.

Lorsque l'on édite une charte, il est nécessaire d'intervenir sur la ponctuation du manuscrit en l'adaptant à des principes plus modernes pour faciliter la lecture et la compréhension du texte. À cette fin, nous formulerons quelques éléments qui permettront d'aider l'éditeur dans la tâche difficile de ponctuer son texte. On rappellera toutefois qu'il est indispensable de recourir systématiquement aux outils lexicographiques de référence pour comprendre chaque nuance du texte édité dans la mesure où seule une parfaite compréhension du document mène à une ponctuation raisonnée de celui-ci.

- Le **point**, comme chacun sait, marque la fin d'une phrase. Il est pourtant parfois délicat de l'introduire à bon escient tant la syntaxe des chartes médiévales d'oïl est éloignée de celle du français moderne. On s'aidera éventuellement de la ponctuation médiévale et de l'usage que fait le scribe des majuscules. Les deux éléments combinés peuvent dans certains cas être décisifs pour trancher.

- L'emploi de la **virgule** est quant à lui plus délicat. Avant de considérer les cas qui permettent de s'orienter concrètement, on retiendra avant tout qu'il ne faut pas surcharger une édition par une ponctuation abusive. Celle-ci perdrait alors sa fonction dans la mesure où elle ne serait plus clairement signifiante. Pour cette raison, on s'abstiendra systématiquement en cas de doute, c'est-à-dire si la virgule n'apparaît pas comme pleinement indispensable.

Il s'avère peu pertinent de calquer les principes de ponctuation du français moderne à un texte de français médiéval ou encore de formuler des règles rigides qui ne sauraient anticiper tous les différents cas de figure possible. Peu de règles sont généralisables et il faut bien admettre que dans une certaine mesure la subjectivité de l'éditeur

intervient. La pratique révèle que l'insertion mesurée de virgules se fait avant tout dans le but de structurer une phrase très longue et ainsi d'en éclairer le sens. On travaillera de ce fait au cas par cas et on s'interrogera sur la nécessité de chaque virgule introduite.

Relevons toutefois quelques cas de figure récurrents dans les chartes envisagées, où la virgule est attendue:

→ Si la proposition subordonnée précède la principale il convient de les séparer par une virgule:

ex. "E s'ele venoit à autre que à nos ou à noz hoirs, nos donriens au roi d'Angleterre le fié d'Agenois";

Ex. "Por ce que cette chose soit ferme et estable, nos avons seele".

NB: Si des constituants sont déplacés à gauche et ainsi mis en relief, il est nécessaire de les encadrer de virgules:

ex. "e rendue la terre, serions quite de la ferme".

→ Il convient d'introduire une virgule entre les éléments de datation donnés à la fin de la charte.

Ex. "Ce fut fait a Cleresvaus, en l'an de grace mil deus cens et soissante, ou mois d'avril, le mecredi apres la close Pasque".

On retiendra enfin quelques cas de figures, tout aussi fréquents, dans lesquels il ne faut pas introduire de virgule:

→ On ne sépare pas par une virgule une proposition relative déterminative de son antécédent, ni une proposition complétive du verbe principal.

Ex. "Nos faisons savoir à touz cels qui sont e seront, que nos ..."

Ex. "donrons au roi d'Angleterre ou à ses hoirs la terre, que li cuens de Poitiers tient ores en Xantonge".

→ En principe, on ne doit pas séparer par une virgule un nom de personne de sa catégorie sociale.

(1) SAUF, si ce nom est précédé d'un pronom personnel : par exemple, "Nos thibault de Champagne, cuens palatins";

(2) SAUF dans le cas d'énumération de divers titres pour une même personne ou quand l'énumération concerne différents protagonistes et qu'il convient alors de les distinguer clairement: par exemple, "Ge Joffrei de Rochefort, vaslez, sires de Rochefort sur Charente, filz fehu Joffrei de Rochefort"

→ En principe, on n'utilise pas de virgule devant la conjonction de coordination *ou* mais elle peut être introduite devant *et* (contrairement à l'usage en français moderne), toujours s'il est nécessaire de structurer une phrase très longue.

On rappellera enfin, même si le genre textuel envisagé les exclut le plus souvent, que le point d'interrogation clôt une phrase interrogative directe et le point d'exclamation une interjection.

DocLing:

La ponctuation bénéficie d'un double encodage. Les signes de forts de la ponctuation médiévale, comme le point en milieu de ligne, sont reproduits dans l'édition et sont immédiatement reconnaissables à la lecture comme appartenant au manuscrit. Ceci présente l'intérêt de préserver les caractéristiques formelles du manuscrit. Ces caractéristiques sont pertinentes dans la mesure où elles nous renseignent sur la manière dont les rédacteurs et scribes concevaient les unités de sens. Parallèlement est introduite la ponctuation de l'éditeur.

8. Changement de ligne, mise en page et segmentation de contenu

L'édition signalera les changements de ligne dans le manuscrit au moyen d'une barre oblique (/), y compris quand ce changement intervient à l'intérieur d'un mot ((par exemple, <ches/cun>).

Tout en rendant compte de la présentation matérielle de l'original, l'éditeur aura la charge de réaliser une mise en page moderne qui facilitera la lecture du texte, mise en page qui consistera essentiellement en l'emploi approprié et signifiant du saut de ligne et de l'alinéa. Les possibilités offertes par le traitement de texte informatique étant très différentes des contraintes du scripteur sur parchemin, nous procéderons ainsi à un double encodage qui rendra compte de l'usage médiéval tout en introduisant une mise en page moderne.

AdF:

On se contentera d'introduire une barre oblique lors d'un changement de ligne.

DocLing:

L'édition devra également comporter une segmentation de contenu en chiffres arabes. On prendra exemple sur le modèle suivant (de même que pour les autres conventions développées dans le présent document):

1 Conue chose soit a-toz **2** que li abes et li chapitles de Salinvas · at laissé a Wirion / et Huillon, les dous freres de Geverlise, les anfanz Bertran Bacheler, **3** ·XIII· jor/nas de terre treisse · en la fin de Geverlise · et a lor oirs · **4** parmi ·XIII· deniers de cens · et / ·II· himas de blef · l'un d'avoine · l'autre de froment · **5** et s'il ne paievent a jor //

nomei a la feste sent Remi · a Giverlise, en la maison de Salinvas, · que
l'on se tan/roit a la terre · et ce que sus averoit ·.

6 Si est ensi devisee · q'au Tramble en / at ·III· jornas · un par lui
· et ·III· ensemble · **7** et en la voie de Hignicort en at / V· jornas, ·II·
d'une part et ·III· d'autre · **8** et en la voie de Marsal ·II· jornas · / après
la terre les Vowes · **9** et en la voie de Donnereis · as Genoivres · en at
// ·II· jornas ·.

10 Ci at mis li abes et li convenz de Salinvas son sael · en
tesmoig/nage de verité · **11** l'an que li miliaires corroit par ·M· et CC· et
XXXIII· anz ·